

Compte-rendu de réunion du Conseil Municipal

Du jeudi 13 août 2015

Date de convocation : mardi 4 août 2015

L'an deux mil quinze, le jeudi treize août, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGAY, maire.

Etaient présents : M. DEGAY Jean-Michel, Mme LAURIEN Sylvie, M. MAILLIEN Bernard, Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, M. SOHIER Louis, Mme YVERNAULT Rolande, Mme CHATEIGNIER Annie, M. LABETOULLE Hervé, M. CHAUMEAU Didier, Mme PENIN Véronique, M. ALLORENT Benoît, M. PION Patrice, M. BOUSSAGEON Guy, Mme MICAT Josiane, M. COURTAUD Pascal, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M.PAIN Pierre

Absentes excusées : Mme FONTAINE Virginie, Mme LEFEUVRE Andrée, Mme DARCHY Pierrette

Pouvoirs : Mme FONTAINE Virginie a donné pouvoir à M. DEGAY Jean-Michel, Mme LEFEUVRE Andrée a donné pouvoir à M. PION Patrice.

M. PION Patrice est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'EGLISE – AVENANT AU LOT N°5/6 :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que suite à des changements et à des adaptations en cours de chantier, des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour les aménagements des abords de l'église qui n'avaient pu être prévus lors de la signature des marchés.

Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value.

Cet avenant conduisant à un dépassement supérieur à 5% a été soumis pour avis à la commission d'ouverture des plis qui a émis un avis favorable :

Lot n° 5/6 Plomberie – Electricité - VMC + 705, 00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve cet avenant et autorise le maire à le signer.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CINEMA POUR 2015 :

Suite à la baisse de fréquentation du cinéma, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de la commission des finances, décide, à l'unanimité, d'attribuer une nouvelle subvention au titre de l'exercice 2015 d'un montant de 2000 € (subvention équivalente à celle de 2014).

SUBVENTION TOUR DU LIMOUSIN :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la ville d'Aigurande accueille l'arrivée de la troisième étape. Pour cela la commune doit verser une subvention de 17 500 €. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne ainsi que le Conseil Départemental participent à cette subvention ce qui réduit cette dépense pour la commune, et que l'on attend une réponse de la part du Conseil Régional.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'attribuer cette subvention au Tour du Limousin.

SOUTIEN FINANCIER BIPTV :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la commune d'Aigurande a été sollicitée par BIPTV pour un soutien financier annuel de 1€ par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de ne pas participer au soutien financier pour BIPTV.

ENGAGEMENT DANS L'ELABORATION D'UN AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE ET DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmé et le Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) et autorise le Maire à présenter la demande de validation en préfecture.

CONVENTION FOURNITURE D'EAU A LA SAUR PAR LE SYNDICAT DES EAUX DE LA COUARDE ET PAR LE SYNDICAT DES EAUX DE L'AUZON :

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certains villages de la commune sont desservis par le syndicat des eaux de la Couarde et par le syndicat des eaux de l'Auzon. Cependant, depuis le 1^{er} février 2015 un nouveau contrat de délégation de service public avec la SAUR a pris effet et il serait logique que tout le territoire de la commune soit desservi dans les mêmes conditions financières. Pour cela, il convient d'établir une convention de fourniture d'eau entre les syndicats, la Commune et la SAUR.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions avec les syndicats et la SAUR.

CHEMINS DE RANDONNEES :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme GOUNEAU-MIRAUX Anne-Marie, et à l'unanimité, valide les nouveaux itinéraires, approuve le nouveau PDIPR et demande l'actualisation du PDIPR Départemental.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de :

- Avancement de grade au 1^{er} septembre pour un agent, passage d'adjoint technique 2^{ème} classe à adjoint technique 1^{ère} classe temps complet.
- L'USA section Foot souhaite embaucher une personne pour trois ans en emploi d'avenir et que cette personne interviendrait pour les TAP et les ALSH. En contrepartie, la commune verserait la part de salaire à l'USA Foot.
- Nécessité et urgence de revoir la classification des cours d'eau suite à une demande de la DDT.
- L'imprimerie Rault a racheté une entreprise dans l'Aube ce qui leur permet de couvrir la quasi-totalité du territoire national.
- Action le 19 septembre 2015 à la demande de l'AMF contre la baisse des dotations de l'Etat. Peut-être action commune avec la CDC de la Marche Berrichonne.
- Monsieur le Maire rappelle l'arrivée de la 3^{ème} étape du Tour du Limousin le jeudi 20 août 2015 et que la main d'œuvre est la bienvenue pour les préparatifs.

La séance est levée à 21 heures 30.